**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 JUIN 2020- 18 HEURES 00**

A dix-huit heures zéro minute, le 22 juin 2020, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 juin 2020, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise GUILLOT, Maire.

Le quorum étant atteint et après approbation du compte-rendu de la dernière séance il est passé à l’ordre du jour :

**DELIBERATION 1 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMERCE 2019**

Madame GUILLOT Françoise, Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par la clôture de l’exercice.

Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* Vote le compte de gestion 2019 du budget Commerces de VEULETTES SUR MER, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l’exercice

**DELIBERATION 2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMERCES 2019**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du doyen de l’assemblée Monsieur Gilbert GUILLOT, vote le compte administratif de l’exercice 2019 du budget Commerces de VEULETTES-SUR-MER et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses Prévu 63 837.00

Réalisé 20 928.98

Reste à réaliser 0.00

Recettes Prévu 63 837.00

Réalisé 63 835.27

Reste à réaliser 0.00

Fonctionnement :

Dépenses Prévu 120 717.00

Réalisé 17 878.87

Reste à réaliser 0.00

Recettes Prévu 120 717.00

Réalisé 120 615.80

Reste à réaliser 0.00

Résultat de clôture de l’exercice :

Investissement 42 906.29

Fonctionnement 102 736.93

Résultat global 145 643.22

**DELIBERATION 3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET COMMERCE**

L’assemblée délibérante réunie sous la présidence de Madame GUILLOT, Maire après avoir approuvé le compte administratif du budget commerces de l’exercice 2019 ce jour,

* Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire,
* Statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2019
* Constatant que le compte administratif fait apparaître :
* Un excédent de fonctionnement de 8 550.11 €
* Un excédent reporté de 94 186.82 €
* Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 102 736.93 €
* Un excédent d’investissement de 42 906.29 €
* Un déficit des restes à réaliser de 0,00 €

Soit un excédent de financement de 42 906.29 €

Décide d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2019 comme suit :

* Résultat d’exploitation au 31/12/2019 excédent 102 736.93 €
* Affectation complémentaire en réserve (1068) 0.00 €
* Résultat repris en fonctionnement (002) 102 736.93 €

Résultat d’investissement reporté (001) 42 906.29 €

**DELIBERATION 4 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMERCES**

Le conseil approuve le B.P commerces 2020 présenté par Mme GUILLOT qui s’équilibre comme suit

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Fonctionnement** | | **Investissement** | |
| Prévisions 2020 | 129 267 | Prévisions 2020 | 60 787 |

**DELIBERATION 5 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET CAMPING 2019**

Madame GUILLOT Françoise, Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par la clôture de l’exercice.

Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2019 du budget camping de VEULETTES SUR MER après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l’exercice.

**DELIBERATION 6 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CAMPING 2019**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du doyen de l’assemblée Monsieur Gilbert GUILLOT, vote le compte administratif de l’exercice 2019 du budget Camping de VEULETTES-SUR-MER et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

DépensesPrévu 307 572.00

Réalisé 28 707.19

Reste à réaliser 32 846.00

Recettes Prévu 307 572.00

Réalisé 214 461.02

Reste à réaliser 0.00

Fonctionnement :

DépensesPrévu 302 342.00

Réalisé 166 356.80

Reste à réaliser 0.00

Recettes Prévu 302 342.00

Réalisé 356 397.95

Reste à réaliser 0.00

Résultat de clôture de l’exercice :

Investissement 185 753.83

Fonctionnement 190 041.15

Résultat global 375 794.98

**DELIBERATION 7 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET CAMPING**

L’assemblée délibérante réunie sous la présidence de Madame GUILLOT, Maire après avoir approuvé le compte administratif du budget camping de l’exercice 2019 ce jour,

* Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire,
* Statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2019
* Constatant que le compte administratif fait apparaître :
* Un excédent de fonctionnement de 12 096.06 €
* Un excédent reporté de 177 945.09 €
* Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 190 041.15 €
* Un excédent d’investissement de 185 753.83 €
* Un déficit des restes à réaliser de 32 846.00 €

Soit un excédent de financement de 152 907.83 €

Décide d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2019 comme suit :

* Résultat d’exploitation au 31/12/2019 excédent 190 041.15 €
* Affectation complémentaire en réserve (1068) 0.00 €
* Résultat repris en fonctionnement (002) 190 041.15 €

Résultat d’investissement reporté (001) excédent 185 753.83 €

**DELIBERATION 8 : BUDGET PRIMITIF CAMPING 2020**

Le conseil approuve le B.P camping 2020 proposé par Mme GUILLOT qui s’équilibre comme suit

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Fonctionnement** | | **Investissement** | |
| Prévisions 2020 | 247 507 | Prévisions 2020 | 299 267 |

**DELIBERATION 9 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNE DE 2019**

Madame GUILLOT Françoise, Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par la clôture de l’exercice.

Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2019 du budget commune de VEULETTES SUR MER après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l’exercice.

**DELIBERATION 10 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE 2019**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du doyen de l’assemblée Monsieur Gilbert GUILLOT vote le compte administratif de l’exercice 2019 du budget COMMUNE de VEULETTES-SUR-MER et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

DépensesPrévu 193 190.00

Réalisé 144 983.42

Reste à réaliser 24 121.00

Recettes Prévu 193 190.00

Réalisé 130 580.48

Reste à réaliser 0.00

Fonctionnement :

DépensesPrévu 711 864.00

Réalisé 547 656.70

Reste à réaliser 0.00

Recettes Prévu 711 864.00

Réalisé 792 346.67

Reste à réaliser 0.00

Résultat de clôture de l’exercice :

Investissement - 14 402.94

Fonctionnement 244 689.97

Résultat global 230 287.03

**DELIBERATION 11 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET COMMUNE DE VEULETTES-SUR-MER**

L’assemblée délibérante réunie sous la présidence de Madame GUILLOT, Maire après avoir approuvé le compte administratif du budget commune de l’exercice 2019 ce jour,

* Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire,
* Statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2019
* Constatant que le compte administratif fait apparaître :
* Un excédent de fonctionnement de 93 938.95 €
* Un excédent reporté de 150 751.02 €
* Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 244 689.97 €
* Un déficit d’investissement de 14 402.94 €
* Un déficit des restes à réaliser de 24 121.00 €

Soit un besoin de financement de 38 523.94 €

Décide d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2019 comme suit :

* Résultat d’exploitation au 31/12/2019 excédent 244 689.97 €
* Affectation complémentaire en réserve (1068) 38 523.94€
* Résultat repris en fonctionnement (002) 206 166.03 €

Résultat d’investissement reporté (001) déficit 14 402.94 €

**DELIBERATION 12 : BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020**

Le conseil approuve le BP commune de Veulettes sur Mer 2020 présenté par Mme GUILLOT qui s’équilibre comme suit

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Fonctionnement** | | **Investissement** | |
| Prévisions 2020 | 591 687 | Prévisions 2020 | 72 827 |

**DELIBERATION 13 : VOTE DES TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020**

Madame GUILLOT Françoise présente l’état de notification des taux d’imposition des taxes directes locales pour l’année 2020 et demande aux membres du Conseil d’en voter les taux

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale dès 2020 les taux de taxe d’habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, à savoir :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | **Taux gelé** | **Bases imposition prévisionnelle 2020** | **Produits attendus** |
| **Taxe habitation** | 3.83 | | 861 900 | 33 011 |

Le Conseil après en avoir débattu et à l’unanimité décide maintenir les taux actuellement en vigueur pour l’année 2020 :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Taux** | **Bases imposition prévisionnelle 2020** | **Produits attendus** |
| **Taxe foncière bâti** | 3.83 | 583 900 | 22 363 |
| **Taxe foncière non bâti** | 6.73 | 35 200 | 2 369 |
| **CFE** | 7.67 | 46 600 | 3 574 |
| **Total** |  |  | **28 306** |

**DELIBERATION 14 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES ANNEE 2020**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l’unanimité d’octroyer une subvention à chacun des organismes suivants :

* Cercle de l’Amitié 300 €
* Veulettes Scrabble 50 €
* Club Echec et Mat 50 €
* Comité des Fêtes Veulettes 340 €
* Comité des Lettres de Grainville 50 €
* Coopérative scolaire 100 €
* Fondation du Patrimoine 55 €
* Groupe Insertion T 21 100 €
* Les Amis du Camping 100 €
* Colonie les Vertes Côtes 550 €
* SNSM Veulettes 500 €
* Association Form Ze Culture 50 €
* ADMR Assiette 80 €
* Association Sportive Lycée St Val 80 €

Ces montants seront imputés au compte 6574 du BP 2020 .

**DELIBERATION 17 : SECURITE INCENDIE-EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE L’INCENDIE-REMISE EN SERVICE DE DEUX BOUCHES D’INCENDIE-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020**

Considérant que la reconnaissance opérationnelle des points d’eau 2020 établie par la Société SEPROMA SECURITE INCENDIE fait ressortir que l’ hydrant n°6 situé 43 rue de Greenock et N° 30 situé 93 route de Fécamp à YAUME sont hors service,

Considérant que ces bouches incendie sont situés l’un en centre bourg et l’autre en zone d’exploitation agricole et habitations doivent être remis en état opérationnel dans les plus brefs délais,

Considérant le devis estimatif de travaux pour les remises en état desdits hydrants n°4 et N°30 émanant de la SARL DELAHAIS FRERES d’un montant TTC de 4338 €,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

* d’autoriser les travaux sécuritaires de travaux pour la remise en service des hydrants n° 4 et 30,
* de prévoir à cet effet une ligne budgétaire au BP 2020 compte 21 section investissement
* d’introduire des demandes de subventions au taux le plus élevé possible auprès des organismes susceptibles d’aider la commune à l’exécution de cette nouvelle mise en place
* d’autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.
* de solliciter une demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès de Monsieur le Préfet de Seine-Maritime au titre de la DETR 2020 dans le cadre de la catégorie d’opération sécurité : équipement de lutte contre l’incendie afin d’aider la commune à l’exécution de ce projet, sur le montant de la dépense subventionnable HT suivante : 3 615.00 € HT

**DELIBERATION 18 : SECURITE INCENDIE-EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE L’INCENDIE-REMISE EN SERVICE DE DEUX BOUCHES D’INCENDIE-DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2020 AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D’ALBATRE**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

* de solliciter une demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre au titre des fonds de concours 2020 dans le cadre de l’axe 3 sécurité incendie : équipement de défense contrat l’incendie (hydrant) afin d’aider la commune à l’exécution de ce projet, sur le montant de la dépense subventionnable HT suivante : 3 615.00 € HT

**DELIBERATION 19 : SINISTRE SUR FRONT DE MER SUITE A TEMPETE LITTORALE DES 11 ET 12 FEVRIER 2020–DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE EN FAVEUR DE L’EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUCHEES PAR LES EVENEMENTS CLIMATIQUES AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D’ALBATRE**

Considérant que les tempêtes littorales dont celle des 11 et 12 février 2020 associées à de forts coefficients de marée ont occasionnés des dégâts sur des biens communaux non assurables situés en front de mer et plus précisément situés tout le long de la digue promenade côtière,

Considérant que ces sinistres portent sur une partie du garde-corps (5.85 ml) situé en partie centrale de la digue côtière qui a été arrachée par les vagues déferlantes

Considérant que le bien précité est situé en front de mer, est attenant à la digue côtière et que les dégâts sont consécutifs à un évènement climatique,

Considérant que l’équipement arraché a un intérêt communautaire à vocation touristique et sécuritaire indispensable à la valorisation du secteur économique,

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l’unanimité :

* D’autoriser Madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et ce dans les meilleurs délais et à viser toute pièce comptable et administrative relative à la remise en état dudit équipement public endommagé situé sur le front de mer,
* De retenir le devis de réaménagement d’une partie du garde-corps pour un montant de 6442.80 € HT émanant de l’entreprise VALBOIS,
* de prévoir une ligne budgétaire au BP 2020 compte 21 pour un montant total prévisionnel de 7731.36 € TTC
* de solliciter une demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre au titre d’un fonds de concours en faveur de l’équipement des collectivités territoriales touchées par les évènements climatiques ce dans le cadre du réaménagement de biens communaux d’un intérêt communautaire à vocation sécuritaire, touristique et attractif situés sur la digue côtière et afin d’aider la commune à l’exécution urgente de ces travaux, sur le montant de la dépense de 6442.80€ HT

**DELIBERATION 20 : SINISTRE SUR FRONT DE MER SUITE A TEMPETE LITTORALE DES 11 ET 12 FEVRIER 2020–DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L’EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUCHEES PAR LES EVENEMENTS CLIMATIQUES LITTORAUX AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME**

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l’unanimité :

* de solliciter une demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès de Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime en faveur de l’équipement des collectivités territoriales touchées par les évènements climatiques ce dans le cadre du réaménagement de biens communaux d’un intérêt à vocation sécuritaire, touristique et attractif situés sur la digue côtière et afin d’aider la commune à l’exécution urgente de ces travaux, sur le montant de la dépense de 6442.80€ HT

**DELIBERATION 22 : MODIFICATION DE LA CIRCULATION SENTE DE MALLEVILLE (VC 106)**

Considérant l’étroitesse de la sente de Malleville,

Considérant l’inexistence de trottoirs,

Considérant que cette voie présente une pente de degré d’inclinaison important,

Afin de préserver la sécurité des personnes et des biens circulant sur cette route,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil après avoir délibéré décide à l’unanimité ;

* De porter modification de la circulation routière sur la sente de Malleville
* D’en interdire l’accès à tous véhicules sauf riverains ce dans les deux sens

**DIVERS :**

**DELIBERATION 23 : ADHESION A PANNEAU POCKET**

Considérant le nombre de plus en plus croissant d’alertes et informations devant être relayées auprès des administrés en temps réel tant du point de vue sécuritaire qu’au regard des services généraux

Considérant l’existence d’applications gratuites pour les citoyens permettant d’afficher sur les smartphones tous les évènements le nécessitant,

Considérant la proposition d’abonnement de la Société PANNEAUPOCKET d’un montant de 180 € TTC/ an pour les communes de moins de 1000 habitants consistant pour la commune à partir d’un ordinateur ou téléphone de saisir les informations ou alertes qui seront vues par les habitants qui auront téléchargé au préalable l’application mobile PANNEAUPOCKET,

Le conseil après avoir délibéré décide à l’unanimité ;

* D’adhérer à la proposition d’abonnement de la Société PANNEAUPOCKET
* Qu’une ligne budgétaire sera prévue à cet effet au chapitre 011 du BP 2020
* Les référents PANNEAUPOCKET désignés sont M Serge FISSET et Mme Bénédicte VAN COILLIE
* D’autoriser Madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et ce dans les meilleurs délais et à viser toute pièce comptable et administrative relative à la mise en œuvre de cette délibération.

**DELIBERATION 24 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE VEULETTES-SUR-MER ET LE TENNIS CLUB VEULETTAIS**

Considérant que la convention de mise à disposition entre la Commune de VEULETTES-SUR-MER et le Tennis Club Veulettais approuvée par la précédente assemblée le 13/05/2017 était consentie pour toute la durée de la mandature,

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal depuis le 15 mars 2020,

Considérant que la gestion de l’épidémie COVID19 a engendré un impact économique non négligeable sur les finances communales,

Dans le cadre du renouvellement de ladite convention et après en avoir examiné les tenants et les aboutissants,

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide :

* De valider le renouvellement de la convention de mise à disposition de terrains et de locaux entre la commune de Veulettes et le Tennis Club Veulettais dans les mêmes termes ce pour toute la durée de la mandature
* De repréciser que « l’association a la jouissance de l’ensemble des terrains toute l’année. Hors période estivale, la Commune gère et entretien sous sa seule responsabilité le court n°4 (tennis tout-temps ) pour être utilisé gratuitement et librement par l’ensemble de la population et les Commerçants de Veulettes ».
* « Pour l’année 2020, après concertation avec les membres du TCV et de façon exceptionnelle, d’approuver que les frais de réfection annuelle des terrains et la création de nouvelles installations sont réparties de la façon suivante : 1/3 pour la commune et de 2/3 pour l’association ».

**PLAGE**

Lire à la Plage n’aura pas lieu cette saison en raison de la gestion sanitaire du covid19, de fait Lire à Veulettes ne sera donc pas organisé.

Mme le Maire informe que la rue du Mesnil sera fermée à la circulation le 17 juillet prochain car la chaussée doit faire l’objet de travaux de revêtement.

Madame VAN COILLIE s’interroge sur le fait que les aires de jeux pour enfants soient encore fermées. Madame le Maire rétorque que dans le cadre de la gestion des risques sanitaires liés à l’épidémie du COVID19, et en l’état actuel des directives reçues, c’est le décret 2020-663 du 31 mai 2020 qui demeure applicable.

De mêmes les interrogations demeurent en ce qui concerne l’organisation de la fête de la Mer, (jeux enfants, feu d’artifice, musiques de rue) sachant que d’ores et déjà le Podium Cauchois ne viendra pas. Pour rappel, à ce jour, les rassemblements sur la voie publique à un titre autre que professionnel mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes sont interdits dans le département de la Seine-Maritime, sauf s’ils se déroulent dans une emprise délimitée par une enceinte et dans le respect des règles de distanciation.

N’ayant plus de question à l’ordre du jour la séance est levée à vingt-deux heures zéro minute.